

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

SERVICE DE LA COMMUNICATION ET
DES RELATIONS PUBLIQUES



BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

Ouagadougou, le

16 SEPT 2020

**COMMUNIQUE RELATIF AU PRIX DE L'EXCELLENCE DE LA DIRECTION
GENERALE DES IMPOTS (PRIEX/DGI), EDITION 2020**

Le Directeur général des impôts informe le public burkinabè que conformément au règlement N°2020-0890/MINEFID/SG/DGI du 11/09/2020, il est institué un Prix de l'excellence de la Direction générale des impôts (PRIEX/DGI).

Le PRIEX/DGI vise à récompenser les meilleurs contribuables de l'administration fiscale et à reconnaître les mérites des meilleurs agents, sur l'ensemble du territoire national.

Ce prix a pour objectifs de stimuler le civisme fiscal, promouvoir les valeurs professionnelles et morales au sein de l'administration fiscale et à la rapprocher davantage des citoyens en général et des contribuables en particulier.

Il sera ainsi attribué chaque année aux meilleurs contribuables et agents de l'administration fiscale qui seront désignés par un jury constitué à cet effet et suivant les procédures et critères définis dans le règlement sus-visé.

La première édition du PRIEX/DGI se tiendra à l'occasion de la Conférence annuelle de la Direction générale des impôts courant décembre 2020.

Le Directeur général des impôts


Moumouni LOUGUE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

